

DOCUMENT N°57

Résolution sur le rôle des parlementaires sur la scène internationale et sur la création d'un programme de coopération en diplomatie parlementaire

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 08 juillet 1998,

Sur proposition de la Commission politique,

RAPPELANT que l'AIPLF, Assemblée consultative de la Francophonie, est le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la Francophonie ainsi qu'un forum où les grands enjeux de la Francophonie sont débattus par des parlementaires de toutes origines et de toutes sensibilités politiques dans la plus totale ouverture;

CONVAINCUE que les activités internationales des parlementaires permettent non seulement de réaffirmer et de consolider les valeurs communes de paix, de démocratie et de solidarité qui rassemblent les peuples de la Francophonie mais aussi constituent des forums où ils peuvent jouer un rôle important dans le soutien aux processus de démocratisation, dans la prévention et le règlement de conflits et dans la promotion des intérêts économiques et socioculturels communs des pays membres de la Francophonie;

CONVAINCUE que leur statut d'élu et l'expérience politique dont ils disposent, confèrent aux parlementaires une légitimité et une autorité morale dans leurs interventions auprès d'intervenants d'autres pays;

CONSTATANT que la connaissance du fonctionnement des institutions démocratiques, l'expertise en matière d'interactions entre les pouvoirs exécutif et législatif et l'expérience dans la gestion des situations de crise politique sont des avantages notables dont disposent les parlementaires qui leur permettent de jouer un rôle catalyseur important dans le règlement pacifique des conflits;

CONSTATANT que les initiatives prises dans ce sens par l'AIPLF ont été reçues positivement et ont donné des résultats encourageants;

SE RÉJOUISSANT de l'engagement des chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, réunis du 14 au 16 novembre 1997 à Hanoï, d'apporter une contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits, et;

PRENANT ACTE de leur demande afin que soient poursuivis et amplifiés les programmes et les mécanismes susceptibles de prévenir les conflits, de maintenir la paix et de contribuer à régler pacifiquement les conflits chez les membres de la Francophonie;

PRENANT ACTE du mandat donné au Secrétariat général de la Francophonie de développer les initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours, à travers les opérateurs reconnus des Sommets et autres de la Francophonie;

RENOUVELLE la suggestion contenue dans son avis sur l'Etat de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le développement économique remis lors du Sommet de Hanoi, de développer d'autres volets d'intervention parlementaire notamment au niveau de missions parlementaires de bons offices dans certains pays affectés par des crises politiques graves;

DEMANDE à sa Commission politique de concevoir le cadre général d'un programme de coopération visant la participation des parlementaires membres de l'AIPLF dans des missions d'information et de bons offices ayant pour but de faciliter la prévention et le règlement pacifique des conflits au sein des membres de la Francophonie;

SOULIGNE aussi l'importance de missions parlementaires ayant pour objectif la promotion d'intérêts communs;

INVITE le Secrétaire général et toutes les instances de la Francophonie à s'associer à cette initiative

et à y participer activement;

DEMANDE aux instances compétentes de la Francophonie d'assurer, via l'Agence de la Francophonie, un financement adéquat à ce programme.